



Projet de modernisation du réseau électrique entre les postes Saraguay et Rockfield

Compte rendu de rencontre de médiation avec la requérante

Lieu : Rencontre par téléphone (avec la requérante), via Teams (avec la présidente)

Date et heure : le 15 mai 2025 à 11 h 00

Participants

Requérante

Louise Chênevert

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Linda St-Michel

Présidente de la commission d'enquête et de médiation

Pierre Batellier

Analyste

Accueil et suivi du consentement écrit

Pierre Batellier accueille la requérante au téléphone, il joint via Teams la présidente de la commission d'enquête et de médiation à la discussion téléphonique. Celle-ci remercie la requérante pour s'être rendue disponible pour la rencontre.

La présidente rappelle à la requérante l'importance, au-delà de son consentement verbal manifesté lors de la rencontre préparatoire (DT1) de transmettre son consentement écrit à la commission par voie postale ou par courriel une fois scanné.

Ajustements concernant le déroulement de la médiation

La commission échange avec M^{me} Chênevert sur les nouvelles modalités retenues pour le fonctionnement de la médiation. Elle précise qu'en lien avec les contraintes partagées par la requérante, la commission a choisi de fonctionner par courriels dans un premier temps. La commission se charge de transmettre ses questions et de lui acheminer les réponses. Pour que cette stratégie fonctionne, la présidente insiste sur l'importance que celle-ci participe et assure un suivi auprès des demandes de la commission.

La requérante souligne qu'elle n'est pas contre des rencontres en personne, au contraire, et qu'elle peut se déplacer. Elle partage les défis qu'elle rencontre et le fait qu'elle aurait voulu plus de temps pour se préparer. Elle déplore un manque de flexibilité du processus de la médiation et dit que cela affecte sa motivation. Elle consent néanmoins à fonctionner par courriels. Concernant la demande de la requérante de reporter la médiation au 9 août, la présidente explique ne pas pouvoir la satisfaire. Elle précise que le mandat de deux mois vient du ministre, que le BAPE est lié à la demande du ministre. La présidente s'enquiert auprès de la requérante

si celle-ci a pris connaissance des questions acheminées à l'initiateur Hydro-Québec (DQ1) et aux personnes ressources - Ville de Montréal-Ouest (DQ3) et MELCCFP (DQ2) - ainsi que de la réponse de la Ville de Montréal-Ouest (DQ3.1). Celle-ci précise avoir pris connaissance de ces documents mais dit avoir besoin de les relire plus attentivement.

Discussions des sujets de la requête

La requérante a pris connaissance de la réponse de la Ville de Montréal-Ouest (DQ3.1) à la question sur la possibilité d'un jardin collectif. Elle déplore le fait que la Ville écarte rapidement toute discussion et la prise en considération des éléments d'information qu'elle a colligé en 2020. Aussi, elle partage à la commission son désaccord avec les arguments amenés pour rejeter un tel projet. La présidente explique qu'une question a été adressée à Hydro-Québec en lien avec ce type d'aménagement. Les réponses sont à venir d'ici mardi. Des éclaircissements pourraient éventuellement être demandés à la suite de ces réponses.

La présidente souligne que la décision d'implanter un jardin collectif revient à la Ville de Montréal-Ouest, qui n'est pas l'initiateur du projet et sur laquelle la commission n'a pas de pouvoir. La question des compétences de la Ville dans le cadre de l'aménagement du corridor vert est amenée. La présidente souligne qu'une question a été posée à cet effet à Hydro-Québec.

La question de la période transitoire entre aujourd'hui et le début des travaux est abordée. Sachant que les travaux ne commenceraient qu'en 2032, la requérante souhaite savoir si un début de verdissement peut être fait dès maintenant. La présidente répond qu'elle posera cette question à Hydro-Québec.

La discussion se poursuit sur la question des inventaires floristiques et fauniques réalisés par la requérante et ses partenaires. La présidente précise que des questions ont été posées à Hydro-Québec à ce sujet (DQ1, question 3.1) et que, lors de la rencontre de médiation du vendredi 9 mai avec eux, ils ont affirmé avoir pris connaissance du document remis lors des portes ouvertes. La requérante souligne avoir montré ses cartables d'inventaires, mais ne pense pas leur avoir donné. La présidente précise que si elle a de l'information, elle peut l'acheminer à la commission pour que celle-ci la transmette à Hydro-Québec. La requérante souligne le travail considérable et long que constituerait scanner l'ensemble du document.

Dans le cadre d'un échange sur les couleuvres brunes et les hibernacles, la présidente explique que Hydro-Québec doit fournir des réponses sur ces éléments.

La requérante souligne l'importance des aménagements du corridor vert sur la biodiversité tel, par exemple, les effets de lampadaires sur les chauves-souris. La présidente suggère qu'elle transmette de l'information sur ses préoccupations à la commission qui les réfèrera à Hydro-Québec.

Prochaines étapes et clôture

La présidente demande à la requérante si elle serait intéressée à tenir une rencontre en personne pour discuter d'une proposition d'engagement d'Hydro-Québec fin mai, début juin. Des possibilités de dates lui sont demandées afin de regarder la disponibilité de salles. La requérante avance que les 4 ou 5 juin serait possibles pour elle. Sur la base de ces informations, la commission reviendra vers la requérante pour préciser la date.

La présidente clôt la rencontre à 13 h 00.

Compte-rendu fait le 16 mai 2025	Préparé par : Pierre Batellier
	Validé par : Linda St-Michel